



**PRÉFÈTE  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **CONSULTATIONS DU PUBLIC EN PERIODE D'ÉPIDÉMIE DE COVID-19**

### **RESPECT DES GESTES BARRIÈRES ET DES MESURES DE DISTANCIATION SOCIALE**

#### **Dématérialisation de la consultation**

Il est vivement conseillé de privilégier la consultation dématérialisée du dossier sur le site des services de l'Etat en Indre-et-Loire (<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Consultations-en-cours>).

De même, il est vivement conseillé de privilégier l'envoi des observations du public par courrier postal (Préfecture d'Indre-et-Loire – Bureau de l'environnement – 37925 TOURS CEDEX 9) ou sur l'adresse de messagerie dédiée ([pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr)).

#### **Consultation sur site**

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès dématérialisé au dossier et/ou souhaitant consulter le dossier en version papier, la consultation en mairie est possible, dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale :

- la consultation se fait par groupe de 2 personnes maximum ;
- du gel hydroalcoolique est tenu à la disposition du public à l'entrée du lieu de consultation du dossier pour une désinfection **obligatoire** des mains ;
- la mairie siège de la consultation du public gère, par tout moyen qu'elle juge approprié, le flux du public afin de respecter les mesures de distanciation sociale ;
- le port d'un masque et/ou d'une visière est **obligatoire** ;
- le public vient avec son propre stylo.